



Pour la première fois cette année, Thermador Groupe a proposé l'option du paiement des dividendes en actions. Ses actionnaires ont pu l'exercer à compter du 10 avril et jusqu'au 25 avril 2014.

Finalement, 34 % du montant mis en distribution sera payé en actions, ce qui va entraîner la création de 58 633 actions nouvelles émises à 77,83 euros et une économie d'impôts de 137 k€ sur les comptes de l'année 2014.

Le règlement du dividende en numéraire ou en actions interviendra le 12 mai 2014, date à laquelle les actions nouvelles seront inscrites en compte.